

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 612**5 novembre 1997****SOMMAIRE**

Costantini S.A., Schifflange	page 29330	Karibu, Luxembourg	29350
Dadi Holding S.A., Luxembourg	29330	Kayalux S.A.H., Luxembourg	29351
Damtrade International, S.à r.l., Luxembourg	29331	Kredietcorp S.A., Luxembourg	29352
Dauphin Four, S.à r.l.	29331	Ladbroke Group International Luxembourg S.A., Luxembourg	29353
Dauphin Three, S.à r.l.	29330	Lang Frères, S.à r.l., Grevenmacher	29352
Dauphin Two, S.à r.l.	29330	Leaderman S.A., Luxembourg	29351
Dental Technik Weber, S.à r.l., Hesperange	29332	Lindia Holding S.A., Luxembourg	29353
Derfice Business Centre, Luxembourg	29332	Lombard Media, S.à r.l., Luxembourg	29354
Digiline International S.A., Luxembourg	29332	Luxena S.A., Luxembourg	29350
Dintec S.A., Livange	29332	Maurits Holding S.A., Luxembourg	29353
Editoriale S.A., Luxembourg	29333	Maurits Holding II S.A., Luxembourg	29354
Electricité Reisch S.A., Luxembourg	29333	Mecanat S.A., Strassen	29363
Elex S.A., Luxembourg	29332	Media Aktuell, S.à r.l., Luxembourg	29364
Enode Holding S.A., Luxembourg	29334	Media Travel S.A., Luxembourg	29352
Entreprise Générale S.A., Luxembourg	29334	M.F. Group, S.à r.l., Luxembourg	29354, 29356, 29358
Equilibrage Lambert, S.à r.l., Luxembourg	29334	M.F. Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29358, 29361, 29363
Esaf Global Asset Management S.A., Luxembourg	29335, 29336	Minit International S.A., Luxembourg	29364
Esaf International Management S.A., Luxembourg	29336	M.S. Lux, S.à r.l., Luxembourg	29364
E.S. International Holding S.A., Luxembourg	29335	Munimmo, S.à r.l., Howald	29365
Eso Financing Holding S.A., Luxembourg	29334	Natebo (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29365
Eurimpex International S.A., Luxembourg	29337	Navako (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29365
European Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg	29335	Newhouse, S.à r.l., Schifflange	29366
Falcon Mines S.A., Luxembourg	29333	New Tiger Consulting S.A., Luxembourg	29363
Felgen & Associés S.A., Luxembourg	29336	N.M. S.A.H., Dudelange	29363
Fenera Holding International S.A., Luxembourg	29338	Noces d'Or, S.à r.l., Luxembourg	29364
Fen-Portfolio S.A., Luxembourg	29337	Noema Holding S.A., Luxembourg	29366
Financial and Tourist Hotel Management S.A., Luxembourg	29337	Omnis Automation S.A., Luxembourg	29369
Finris S.A., Luxembourg	29338	Omnis Gefibat S.A., Luxembourg	29369
Fremantle Investments S.A.H., Luxembourg	29341	Omnis Informatique S.A., Luxembourg	29370
Fyntan S.A., Luxembourg	29341	Omnis Office Concept S.A., Luxembourg	29370
Galerie Moragio, S.à r.l., Luxembourg	29342	Omnis S.A., Luxembourg	29371
Gamax Management AG, Luxembourg	29338, 29340	Ovit Trust S.A., Luxembourg	29370
Gedair S.A., Luxembourg	29341	Palais de l'Outillage, S.à r.l., Luxembourg	29371
Gestion et Stratégie d'Entreprises S.A., Luxembourg	29345	Pasta Mano, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	29371
Global Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	29342, 29344	Pathway Hotels S.A., Luxembourg	29367, 29369
G.T. Automobiles, S.à r.l., Luxembourg	29345	Peintures Kuttén Alain, S.à r.l., Dudelange	29371
Happy Shoes, S.à r.l., Mersch	29345	Peintures Laruccia, S.à r.l., Luxembourg	29371
Heli Holding S.A., Luxembourg	29345	PHB S.A., Luxembourg	29371
Henkel Finance S.A., Luxembourg	29346	Plastedil S.A., Luxembourg	29372, 29374
Hill Samuel Overseas Fund, Sicav, Luxembourg	29344	Pouchera S.A., Luxembourg	29372
Ibsy Finance S.A., Luxembourg	29347	Publifund, Sicav, Luxembourg	29372
Implats Luxembourg S.A., Luxembourg	29346	Realease Group S.A., Luxembourg	29374, 29375
Indépendance et Expansion, S.à r.l., Luxembourg	29347	Remalux S.A., Luxembourg	29376
Interfinco S.A., Luxembourg	29349	Security Capital Holdings S.A., Luxembourg	29366
International Steel Export S.A., Luxembourg	29347, 29349	Security Capital U.S. Reality, Sicav, Luxembourg	29367
Investim, SCI, Eischen	29345	Société du Parking Guillaume S.A., Luxembourg	29375
J.O.L. Holding S.A., Luxembourg	29349		

COSTANTINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 28.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 496, fol. 17, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour COSTANTINI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29486/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DADI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 53.271.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la société DADI HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 25 juillet 1997, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l., pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

5) La perte s'élève à FRF 82.180.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'assemblée générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DADI HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29493/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DAUPHIN TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

*Déclaration article 11bis, §2, 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
telle que modifiée par la suite*

Par contrat de vente du 24 juin 1917, l'associé unique, la société DAUPHIN TWO LIMITED, établie dans l'Ile de Man, a cédé 500 parts sociales, soit l'intégralité des parts de DAUPHIN TWO, S.à r.l., à la société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

R. Krier

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29496/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DAUPHIN THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

*Déclaration article 11bis, §2, 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
telle que modifiée par la suite*

Par contrat de vente du 24 juin 1917, l'associé unique, la société DAUPHIN THREE LIMITED, établie dans l'Isle of Man, a cédé 500 parts sociales, soit l'intégralité des parts de DAUPHIN THREE, S.à r.l., à la société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

R. Krier

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29497/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DAUPHIN FOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

*Déclaration article 11bis, §2, 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
telle que modifiée par la suite*

Par contrat de vente du 24 juin 1917, l'associé unique, la société DAUPHIN FOUR LIMITED, établie dans l'île de Man, a cédé 500 parts sociales, soit l'intégralité des parts de DAUPHIN FOUR, S.à r.l., à la société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

R. Krier
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29498/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DAMTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.172.

Décisions des actionnaires

En date du 28 juillet 1997, les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée au gérant, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG pour l'année 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant.

3) Décision de reporter la perte de NLG 52.049.938.

4) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 juillet 1995.

5) Le mandat du gérant expirera à la suite de la décision des actionnaires appelés à s'exprimer sur les comptes au 31 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DAMTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Gérant
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29494/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DAMTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.172.

Décisions des actionnaires

En date du 28 juillet 1997, les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée au gérant, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant.

3) Décision de reporter la perte de NLG 3.304.542.

4) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 juillet 1996.

5) Le mandat du gérant expirera à la suite de la décision des actionnaires appelés à s'exprimer sur les comptes au 31 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DAMTRADE INTERNATIONAL, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Gérant
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29495/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DENTAL TECHNIK WEBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5883 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 19.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 495, fol. 44, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour DENTAL TECHNIK WEBER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29499/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DERFICE BUSINESS CENTRE.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 43.220.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Signature.

(29500/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DIGILINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 36.710.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire,
tenue à Luxembourg, le 30 avril 1997*

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Monsieur Gérard Heylbroeck, 12, Square Paternoster, B-7850 Enghien, est nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme
D. Fontaine
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29501/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

DINTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zoning «Le 2000».
R. C. Luxembourg B 38.116.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juillet 1997, que Monsieur Jacques Deltenre a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Livange, le 5 août 1997.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 498, fol. 51, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29502/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ELEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.774.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 496, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 3 juillet 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 205.528,- est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire

(29505/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

EDITORIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.483.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour EDITORIALE S.A.

P. Parrini P. Glisenti

Un administrateur Un administrateur

(29503/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

EDITORIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.483.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire,
tenue de façon extraordinaire le 27 juin 1997*

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Alberto Donati, président;
Luigino Rossi, vice-président;
Primo Parrini, administrateur;
Romano Montanari, administrateur;
Paolo Glisenti, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour EDITORIALE S.A.

P. Parrini P. Glisenti

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29504/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ELECTRICITE REISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 29.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 496, fol. 16, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour ELECTRICITE REISCH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29506/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

FALCON MINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.774.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 26 juin 1997,

– la délibération sur les comptes annuels au 31 mars 1997 est reportée à une date ultérieure;
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est provisoirement renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 26 juin 1997.

Pour extrait conforme

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1997, vol. 496, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29519/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ENODE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.872.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 13 mai 1997 à 10.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29507/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.769.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 1997

- La démission, avec effet immédiat, de Monsieur Noris Conti en tant qu'administrateur-délégué est acceptée.
- Monsieur Noris Conti conserve son mandat d'administrateur.

Certifié sincère et conforme
ENTREPRISE GENERALE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29508/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue François Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 29.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 496, fol. 16, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29509/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ESO FINANCING HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 31.344.

Auszug aus der Beschlussfassung der vertagten Ordentlichen Generalversammlung vom 27. August 1996

- Der Rücktritt von Herrn François-Marc Lanners, Kommissar, wird angenommen.

Für beglaubigten Auszug
Für ESO FINANCING HOLDING S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29515/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour E.S. INTERNATIONAL HODLING S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(29510/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.300.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33 case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(29511/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 28 avril 1997

- La perte de l'exercice de LUF 76.411 est reportée à nouveau.
- Sont réélus comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998: Messieurs Francisco Joao Ressano Garcia de Lacerda, Amilcar Carlos Ferreira de Moraes Pires, Carlos José Nascimento Magalhaes Freire, Mario Jorge Patricio Tomé, Bernard-M. Basecqz et Rafik Fischer.
- Est réélue comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1998: PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29512/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

EUROPEAN MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.790.

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors by circular way effective 17 June 1997

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Simon Holdsworth as a Director of the SICAV;
- to co-opt Mr Brian Williams, as a Director in replacement of Mr Simon Holdsworth, resigning;
- Mr Brian Williams will terminate his predecessor's mandate which will expire at the Annual General Meeting of Shareholders of 1999.
- The co-option of Mr Brian Williams will be submitted to the forthcoming General Meeting of Shareholders for ratification.

Certified true extract
On behalf of EUROPEAN MULTI INDEX FUND
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29518/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.293.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33 case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT
KREDIETRUST

Signature Signature

(29513/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

ESAF GLOBAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.293.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 28 April 1997

– Are re-elected as Directors for the ensuing year: Messrs Francisco Joao Resano Garcia, José Luis Vasconcellos E. Souza, Mario Jorge Patricio Tomé, Bernard M. Basecqz and Rafik Fischer.

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg, is re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of one year ending at the Annual General Meeting of 1998.

Certified true extract
Pour ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29514/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

FELGEN & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 29.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour FELGEN & ASSOCIES S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29520/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

EURIMPEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,

(anc. HOFFMAN S.A.).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.569.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOFFMAN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil C numéro 646 du 19 décembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan A.J. Bout, manager director, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en EURIMPEX INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

«The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interest of the Corporation and of GAMAX FUNDS provided that any of the following actions will require prior unanimous approval of the board of directors:

(a) the granting by, or taking up of loans by, the Corporation;
 (b) the issue of a new share class of GAMAX FUNDS or the launching of an independent investment fund by the Corporation unless such share class or independent investment fund is managed by a third party which has given a letter of comfort to the Luxembourg supervisory authority pursuant to which it is acting as a promoter of such share class or independent investment fund in the form acceptable to the Luxembourg supervisory authorities;

(c) any disposition, pledge, security transfer or other encumbrance of a share or shares in the Corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.»

II. The shareholders present and represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company by replacing the second paragraph thereof by the following:

«The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interest of the Corporation and of GAMAX FUNDS provided that any of the following actions will require prior unanimous approval of the board of directors:

(a) the granting by, or taking up of loans by, the Corporation;
 (b) the issue of a new share class of GAMAX FUNDS or the launching of an independent investment fund by the Corporation unless such share class or independent investment fund is managed by a third party which has given a letter of comfort to the Luxembourg supervisory authority pursuant to which it is acting as a promoter of such share class or independent investment fund in the form acceptable to the Luxembourg supervisory authorities;

(c) any disposition, pledge, security transfer or other encumbrance of a share or shares in the Corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.»

The meeting continued without the presence of the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever incurred by the present notarial deed and which shall be borne by the Company are estimated at twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a German translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the German versions, the English version shall be prevailing.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am elften Juli.

Vor dem Unterzeichneten Maître Reginald Neuman, Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre von GAMAX MANAGEMENT AG (die «Gesellschaft») eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 47, boulevard Royal, gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars am 16. Juni 1992, statt, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 312 vom 21. Juli 1992,

Die Sitzung wurde um 11.00 Uhr durch Herr Pit Reckinger, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, welcher den Vorsitz übernommen hat, eröffnet. Der Vorsitzende bestellte zum Sekretär Herr Franz Fayot, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmenzähler Herr Walter Schmitz, Kaufmann, wohnhaft in Bergisch Gladbach.

Nachdem der Vorstand der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte der Vorsitzende den Notar zu beurkunden:

1) Die Tagesordnung der Versammlung lautet unter anderem wie folgt:

Tagesordnung:

1. Ersetzen des zweiten Abschnitts von Artikel 13 der Satzung der GAMAX MANAGEMENT AG durch folgenden Text:

«Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft und des GAMAX FUNDS sämtliche Massnahmen zwecks Verwaltung oder Verfügung durchzuführen unter Vorbehalt, dass folgende Massnahmen die vorherige einstimmige Genehmigung des Verwaltungsrates verlangen:

(a) das Gewähren oder die Aufnahme durch die Gesellschaft, von Darlehen;
 (b) die Ausgabe von einer neuen Anteilsklasse von GAMAX FUNDS oder die Auflage eines unabhängigen Investmentfonds durch die Gesellschaft, es sei denn diese Aktienklasse oder der unabhängige Investmentfonds wird durch eine Drittperson verwaltet welche einen Zusagebrief an die Luxemburger Behörden ausgestellt hat gemäss dem diese Drittpartei als Sponsor der gegebenen Anteilsklasse oder des unabhängigen Investmentfonds handelt in einer Form welche von der Luxemburger Aufsichtsbehörde angenommen wird;

(c) eine Verfügung, Verpfändung, Sicherheitsübergabe oder andere Sicherheitsmassnahme über eine oder mehrere Aktien oder Anteile der Gesellschaft.

Jene Befugnisse welche nicht durch Gesetz oder durch diese Satzung der Hauptversammlung der Anteilhaber vorbehalten sind stehen dem Verwaltungsrat zu.»

II) Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen

III) Das ganze Stammkapital ist bei dieser Versammlung vertreten.

IV) Wie aus dem vorhergehenden hervorgeht ist diese Versammlung rechtmässig bestellt und daher beschlussfähig. Nach Verhandlungen fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft durch Ersetzen vom 2. Abschnitt davon wie folgt zu ändern:

«Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft und des GAMAX FUNDS sämtliche Massnahmen zwecks Verwaltung oder Verfügung durchzuführen unter Vorbehalt, dass folgende Massnahmen die vorherige einstimmige Genehmigung des Verwaltungsrates verlangen:

(a) das Gewähren oder die Aufnahme durch die Gesellschaft, von Darlehen;

(b) die Ausgabe von einer neuen Anteilsklasse von GAMAX FUNDS oder die Auflage eines unabhängigen Investmentfonds durch die Gesellschaft, es sei denn diese Aktienklasse oder der unabhängige Investmentfonds wird durch eine Drittperson verwaltet welche einen Zusagebrief an die Luxemburger Behörden ausgestellt hat gemäss dem diese Drittpartei als Sponsor der gegebenen Anteilsklasse oder des unabhängigen Investmentfonds handelt in einer Form welche von der Luxemburger Aufsichtsbehörde angenommen wird;

(c) eine Verfügung, Verpfändung, Sicherheitsübergabe oder andere Sicherheitsmassnahme über eine oder mehrere Aktien oder Anteile der Gesellschaft.

Jene Befugnisse welche nicht durch Gesetz oder durch diese Satzung der Hauptversammlung der Anteilhaber vorbehalten sind stehen dem Verwaltungsrat zu.»

Die Versammlung tagt in Abwesenheit des Notars weiter.

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Abfindungen und Gebühren, gleichgültig welcher Form, entstanden durch die vorliegende notarielle Urkunde, und welche von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Luxemburger Franken geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, beurkundet hiermit, dass auf Anfrage der vorgenannten erschienenen Personen, die hiervorliegende Ausfertigung in Englisch abgefasst ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt; auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben, mit der Massgabe, dass kein anderer Aktionär zu unterzeichnen verlangt hat.

Gezeichnet: P. Reckinger, F. Fayot, W. Schmitz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 100S, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. August 1997.

R. Neuman.

(29529/226/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

GAMAX MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.494.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 août 1997.

R. Neuman.

(29530/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

FREMANTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.278.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 10 avril 1997 à 10.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29526/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

FYNTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.735.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 18 mars 1997 à 14.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé, à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, 19, Chemin des Garmilles, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 14.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29527/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

GEDAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 54.697.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1997

Jeudi 2 janvier 1997 à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme GEDAIR S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Madame Luisella Moreschi, élue présidente de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur, Mademoiselle Sandrine Klusa et comme secrétaire, Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

- que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;
- que, suivant la liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission du commissaire aux comptes, VECO TRUST S.A., Luxembourg;
2. Nomination en tant que nouveau commissaire de H.R.T. REVISION, Luxembourg.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes, VECO TRUST S.A., et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes, la société H.R.T. REVISION, HOFFMANN, RANSQUIN & THILLENS, 32, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi S. Klusa A. Cinarelli
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 496, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29531/744/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

GALERIE MORAGIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 12, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 56.234.

EXTRAIT

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 5 mai 1997, acceptent, à l'unanimité, la démission de Monsieur Joseph Montante de son poste de gérant de la société et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1997, vol. 496, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29528/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

GLOBAL INVESTMENT CORPORATION S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 28.723.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL INVESTMENT CORPORATION S.A.H., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.723.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures, sous la présidence de Maître Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Paule Kettenmeyer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jacques Radoux, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent quinze mille (315.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille (35.000,-) dollars des Etats-Unis à trois cent cinquante mille (350.000,-) dollars des Etats-Unis, par l'émission à leur valeur nominale de trois mille cent cinquante (3.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des trois mille cent cinquante (3.150) actions nouvelles par HALKETT S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama); et renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé trois cent cinquante mille (350.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

3. Suppression des mots «et le commissaire réunis» de l'article six des statuts.

4. Suppression des mots «Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.» du premier alinéa de l'article sept des statuts.

5. Suppression de l'article quatorze des statuts.
 6. Suppression des mots «et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix.» de l'article seize des statuts.
 7. Suppression de la deuxième phrase de l'article dix-neuf des statuts.
 8. Modification du troisième alinéa de l'article vingt des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.»
 9. Renumérotation des articles des statuts.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.
Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.
- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.
Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent quinze mille (315.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille (35.000,-) dollars des Etats-Unis à trois cent cinquante mille (350.000,-) dollars des Etats-Unis, par l'émission à leur valeur nominale de trois mille cent cinquante (3.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite HALKETT S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 juillet 1997, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire;

l'unique autre actionnaire de la société, Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les trois mille cent cinquante (3.150) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trois cent quinze mille (315.000,-) dollars des Etats-Unis se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé trois cent cinquante mille (350.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et le commissaire réunis» de l'article six des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.» du premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article quatorze des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et ce pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix.» de l'article seize des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article dix-neuf des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

IBSY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 38.839.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBSY FINANCE S.A.
OMNIS S.A.

(29542/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

IBSY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 38.839.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1997, les actionnaires décident de nommer Messieurs Fournier, Laarhoven et Capelli en tant qu'administrateurs.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc de la manière suivante:

Menné Nick	Président du conseil d'administration;
Estgen Jean-Pierre	Administrateur-délégué;
Guelf Roger	Administrateur;
Wies Georges	Administrateur;
Fournier Bertrand	Administrateur;
Laarhoven Walter	Administrateur;
Capelli André	Administrateur.

Luxembourg, le 10 juin 1997.

N. Menné
Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29543/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

INDEPENDANCE ET EXPANSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.354.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

Pour INDEPENDANCE ET EXPANSION, S.à r.l.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
M. Bock Signature

Premier Agent

(29545/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

**INTERNATIONAL STEEL EXPORT, Société Anonyme,
(anc. J H STEEL INTERNATIONAL, Société Anonyme).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 21.206.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J H STEEL INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.206.

La séance est ouverte à 11.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Thierry Fleming, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Georges Thinnes, employé privé, demeurant à Garnich.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de J H STEEL INTERNATIONAL en INTERNATIONAL STEEL EXPORT.

2. Modification de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de INTERNATIONAL STEEL EXPORT.»

3. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.»

4. Suppression de l'article 15 des statuts.

5. Modification de l'article 19 des statuts par la suppression des phrases: «En garantie de l'exécution de son mandat, il sera affecté pour chaque commissaire aux comptes, un dépôt d'une action de la société. Mention de l'affectation est faite sur le registre des actionnaires.»

6. Suppression de l'article 25 des statuts.

7. Modification de l'article 35 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 35. Liquidation.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

8. Renumérotation des articles.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de J H STEEL INTERNATIONAL en INTERNATIONAL STEEL EXPORT

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de INTERNATIONAL STEEL EXPORT.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société, et par conséquent de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article quinze des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19. Commissaires.** La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe aussi leur rémunération.

La durée des fonctions de commissaire, qui sont révocables à tout moment, ne peut dépasser six ans.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article vingt-cinq des statuts.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trente-cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 35. Liquidation.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

Huitième résolution

Suite à la décision de supprimer les articles quinze et vingt-cinq des statuts, l'assemblée décide de procéder à une renumérotation des articles des statuts.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. Fleming, M. Bockler, G. Thinnes, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 100S, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1997.

R. Neuman.

(29547/226/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

INTERNATIONAL STEEL EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 21.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

R. Neuman.

(29548/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

INTERFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 21.557.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 1997

– Monsieur Carlo de Benedetti, ingénieur, I-Turin, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

INTERFINCO S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29546/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

J.O.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.721.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.O.L. HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 17 janvier 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 52 du 20 mars 1975, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 février 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 30 mai 1979, et suivant acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Mersch, en date du 21 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 101 du 16 avril 1988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire, Madame Claudia Hilger-Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Karin François, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et ss des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, C. Hilger, K. François, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1997, vol. 100S, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29550/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

KARIBU.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 15.468.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 23 juillet 1997

Affectation du résultat: le bénéfice de LUF 778.636 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature
Le mandataire*

(29551/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

LUXENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 47.270.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 12 juin 1997

Affectation du résultat: la perte de LUF 17.033.721 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature
Le mandataire*

(29561/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

29351

KAYALUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.877.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 14 mars 1997 à 10.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:
- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, Chemin des Garmilles, 19, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29552/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

LEADERMAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.042.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Signature
Un mandataire

(29556/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

LEADERMAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.042.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Signature
Un mandataire

(29557/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

LEADERMAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.042.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 9 janvier 1997 à 11.00 heures

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:
- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994. L'exercice clôture avec une perte de LUF 19.326,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau LUF 19.326,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1994;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1995. L'exercice clôture avec une perte de LUF 104.256,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau LUF 104.256,-

LINDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 33.744.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 18 juillet 1997 à 9.00 heures

Décisions

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'acter la démission de Monsieur Jean-Pierre Higuët, Alexander Helm et Stéphane Biver de leurs fonctions d'administrateur de la société;
 - d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes;
 - de donner décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
 - de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Anita Merten Schröder, demeurant au 52B, Rocherath à B-4760 Büllingen, qui terminera le mandat de son prédécesseur;
 - de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes:
 - Gerty Thome-Marter, demeurant au 4, rue de la Forêt à L-3643 Kayl;
 - Yves Wallers, demeurant au 20, rue Jean Melsen à L-9142 Burden;
 - Gaby Schneider, demeurant 8, place Stalingrad à L-4326 Esch-sur-Alzette;
 - de transférer le siège social du 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au 23, rue Beaumont à Luxembourg.
- Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour requisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29559/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MAURITS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.720.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société MAURITS HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 25 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. P.A. Steinmetz et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.
- 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. P.A. Steinmetz en tant qu'administrateurs.
- 3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.
- 4) Du profit qui s'élève à NLG 5.174.304 un montant de NLG 258.715 est affecté à la réserve légale.
- 5) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING S.A.	MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.	Signatures
Signatures	Administrateur
Administrateur	

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29562/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

LADBROKE GROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.744.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

(29554/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

LOMBARD MEDIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 21.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1997.

Signature.

(29560/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MAURITS HOLDING II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.721.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société MAURITS HOLDING II S.A. tenue au siège social en date du 25 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. P.A. Steinmetz et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. P.A. Steinmetz en tant qu'administrateurs.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Du profit qui s'élève à NLG 3.647.710 un montant de NLG 182.386 est affecté à la réserve légale.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAURITS HOLDING II S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Administrateur

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29563/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.F. GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.257.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

McCAIN FOODS Ltd, a company organized under Canadian law, with registered office in Florenceville NB, Canada, here represented by Mr Teunis Ch. Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Florenceville, on June 27, 1997.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of M.F. GROUP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on the 4th of March 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial nos. 289 of July 28, 1994 and amended by a notarial deed on the 28th of June 1996, published in the Mémorial C, nos. 515 of October 12, 1996;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by ninety-eight Canadian Dollars forty-one cents (CAD 98.41) to bring it from its present amount of eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and five Canadian Dollars (CAD 885,739,205.-) to eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand three hundred and three Canadian Dollars forty-one cents (CAD 885,739,303.41) by the creation of one (1) share with a par value of ninety-eight Canadian Dollars forty-one cents (CAD 98.41) benefiting of the same rights and advantages as the presently existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder McCAIN FOODS LTD, prenamed, through its proxy holder then declared to subscribe to the one (1) share and to pay it up by the contribution in kind of one (1) class B share of M.F. HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

The value of the above-mentioned share at June 30, 1997 is CAD 453,776,987.70.

Proof of the ownership and the value of such share has been given to the undersigned notary by the appearing party, through its proxy holder and according to a certificate and a declaration, both dated at June 30, 1997, certifying that the value is based on the interim accounts as per May 30, 1997 and taking into account subsequent events, applying generally accepted methods of valuation.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a reserve account of the corporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand four hundred and one Canadian Dollars eighty-two cents (CAD 885,739,401.82) represented by nine million five hundred and one (9,000,501) shares of a par value of ninety-eight Canadian Dollars forty-one cents (CAD 98.41) each, all entirely subscribed to and fully paid up in cash and in kind.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10th August 1915 as amended.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4,2 of the law of December 29th, 1971 as amended, M.F. GROUP, S.à r.l., being at the time of the present deed owner of at least 75% of the shares of M.F. HOLDINGS, S.à r.l.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed at 11.28 a.m.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

McCAIN FOODS Ltd, une société de droit canadien, ayant son siège social à Florenceville NB, Canada, ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Florenceville, le 27 juin 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société M.F. GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 289 du 28 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 515 du 12 octobre 1996;

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (CAD 98,41) pour porter son montant actuel de huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille deux cent cinq dollars canadiens (CAD 885.739.205,-) à huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille trois cent trois dollars canadiens quarante et un cents (CAD 885.739.303,41) par la création d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (CAD 98,41) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique McCAIN FOODS LTD, préqualifiée, déclare ensuite, par son mandataire, souscrire la part sociale et la libérer moyennant apport en nature d'une (1) part sociale de catégorie B de M.F. HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

La valeur de cette part au 30 juin 1997 est estimée à CAD 453.776.987,70.

La preuve de la propriété de cet apport et de la valeur de cette part a été apportée par la comparante au notaire instrumentant d'après un certificat et une déclaration datés au 30 juin 1997, cette dernière attestant que l'évaluation a été effectuée sur base des comptes intérimaires au 30 mai 1997 et en prenant en considération des événements subséquents, estimée d'après les méthodes d'évaluation généralement admises.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille quatre cent un dollars canadiens quatre-vingt-deux (CAD 885.739.401,82) représenté par neuf millions cinq cent et une (9.000.501) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (CAD 98,41) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces et en nature.

Le capital pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4,2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée relative aux droits d'apport, alors que M.F. GROUP, S.à r.l., est propriétaire au moment des présentes d'au moins 75% des actions de M.F. HOLDINGS, S.à r.l.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000.- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire à 11.28 heures.

Signé: T. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29569/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.F. GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.257.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

McCAIN FOODS Ltd, a company organized under Canadian law, with registered office in Florenceville NB, Canada, here represented by Mr Teunis Ch. AKKERMAN, counsel economic, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Florenceville, on June 27, 1997.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of M.F. GROUP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on the 4th of March 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial n° 289 of July 28, 1994 and amended by a notarial deed on the 28th of June 1996, published in the Mémorial C, n° 515 of October 12, 1996 and by a deed of the undersigned notary on June 30, 1997, not yet published;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by ninety-eight Canadian Dollars forty-one cents (CAD 98.41) to bring it from its present amount of eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand three hundred and three Canadian Dollars forty-one cents (CAD 885,739,303.41) to eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand four hundred and one Canadian Dollars eighty-two cents (CAD 885,739,401.82) by the creation of one (1) share with a par value of ninety-eight Canadian Dollars forty-one cents (CAD 98.41), benefiting of the same rights and advantages as the presently existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder McCAIN FOODS LTD, prenamed, through its proxy holder then declared to subscribe to the one (1) share and to pay it up by the contribution in kind of one (1) class C share of M.F. HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

The value of the above-mentioned share at June 30, 1997 is CAD 347,100,000.-.

Proof of the ownership and the value of such share has been given to the undersigned notary by the appearing party, through its proxy holder and according to a certificate and a declaration, both dated at June 30, 1997, certifying that the value is based on the interim accounts as per May 30, 1997, and taking into account subsequent events, applying generally accepted methods of valuation.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a reserve account of the corporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at eight hundred and eighty-five million seven hundred and thirty-nine thousand four hundred and one Canadian Dollars eighty-two cents (CAD 885,739,401.82) represented by nine million five hundred and two (9,000,502) shares of a par value of ninety-eight Canadian Dollars forty-one cents (CAD 98.41) each, all entirely subscribed to and fully paid up in cash and in kind.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10th August 1915 as amended.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4.2 of the law of December 29th, 1971 as amended, M.F. GROUP, S.à r.l., being at the time of the present deed owner of at least 75% of the shares of M.F. HOLDINGS, S.à r.l.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed at 11.40 a.m.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

McCAIN FOODS Ltd, une société de droit canadien, ayant son siège social à Florenceville NB, Canada, ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Florenceville, le 27 juin 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société M.F. GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 289 du 28 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 515 du 12 octobre 1996 et suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 juin 1997, en voie de publication;

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (CAD 98,41) pour porter son montant actuel de huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille trois cent trois dollars canadiens quarante et un cents (CAD 885.739.303,41) à huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille quatre cent un dollars canadiens quatre-vingt-deux cents (CAD 885.739.401,82) par la création d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (CAD 98,41) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique McCAIN FOODS LTD, préqualifiée, déclare ensuite, par son mandataire, souscrire la part sociale et la libérer moyennant apport en nature d'une (1) part sociale de catégorie C de M.F. HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

La valeur de cette part au 30 juin 1997 est de CAD 347.100.000.-.

La preuve de la propriété de cet apport et de la valeur de cette part a été apportée par la comparante au notaire instrumentant d'après un certificat et une déclaration datés au 30 juin 1997, cette dernière attestant que l'évaluation a été effectuée sur base des comptes intérimaires au 30 mai 1997 et en prenant en considération des événements subséquents, estimée d'après les méthodes d'évaluation généralement admises.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq millions sept cent trente-neuf mille quatre cent un dollars canadiens quatre-vingt-deux cents (CAD 885.739.401,82), représenté par neuf millions cinq cent deux (9.000.502) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens quarante et un cents (CAD 98,41) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces et en nature.

Le capital pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4,2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée relative aux droits d'apport, alors que M.F. GROUP, S.à r.l., est propriétaire au moment des présentes d'au moins 75% des actions de M.F. HOLDINGS, S.à r.l.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire à 11.40 heures.

Signé: T. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29570/220/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.F. GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29571/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.258.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

M.F. GROUP, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, here represented by Mr Teunis Ch. Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on June 27, 1997.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of M.F. HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on the 4th of March 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial 291 of July 30, 1994, amended by a notarial deed on the 28th of June 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 515 of October 12, 1996;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend Article 6 of the Articles of Incorporation, which henceforth reads as follows:

«**Art. 6. Share classes.** There may be created, in addition to the existing shares named class A, shares named class B and class C, to be issued at par value with or without a share premium. The class B and class C shares shall have the same voting rights as the class A shares, but shall entitle the holders in case of a distribution of dividends or in case of the winding up of the company, to payments commensurate to the investment in their respective class, in capital and issue premium, if any.»

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 15 of the Articles of Incorporation, which will henceforth read as follows:

«**Art. 15. Appropriation of profits, Reserves. (last paragraph).** The balance may be distributed to the holders of shares according to the classes of shares issued.»

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by ninety-eight Canadian dollars thirty-eight and nine-tenth cents (CAD 98.389) to bring it from its present amount of eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand three hundred and fifty-five Canadian dollars sixty cents (CAD 885,540,355.60) to eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Canadian dollars ninety-eight and nine-tenth cents (CAD 885,540,453.989) by the creation of one (1) class B share with a par value of ninety-eight Canadian dollars thirty-eight and nine-tenth cents (CAD 98,389).

Subscription - Payment

Thereupon there appeared McCAIN FOODS LTD, with registered office in Florenceville (N.B.) Canada, here represented by Mr Teunis Ch. Akkerman, prenamed, by virtue of a proxy established in Florenceville, on June 27, 1997, which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, declared to subscribe to the one (1) class B share and to pay it up by the contribution in kind of one thousand (1,000) class B common shares of McCAIN EUROPA B.V., having its registered office in Goes, The Netherlands.

The value of the above-mentioned shares at June 30, 1997 is CAD 453,776,987.70.

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the appearing party, through its proxy holder and according to a certificate and a declaration, both dated at June 30, 1997, certifying that the value is based on the interim accounts as per May 30, 1997 and taking into account subsequent events, applying generally accepted methods of valuation.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a reserve account of the corporation.

Fourth resolution

The shareholders decide to amend Article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Canadian dollars ninety-eight and nine-tenth cents (CAD 885,540,453.989) represented by nine million four hundred (9,000,400) class A shares and one (1) class B share of a par value of ninety-eight Canadian dollars thirty-eight and nine-tenth cents (CAD 98.389) each, all entirely subscribed to and fully paid up in cash and in kind.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10th August 1915 as amended.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4,2 of the law of December 29th, 1971 as amended, M.F. HOLDINGS, S.à r.l., being at the time of the present deed owner of at least 75% of the issued shares of McCAIN EUROPA B.V.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, at the the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed at 11.20 a.m.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

M.F. GROUP, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 27 juin 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de M.F. HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 291 du 30 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 515 du 12 octobre 1996;

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Catégories de parts sociales.** Il peut être créé, à côté des parts sociales existantes de catégorie A, des parts sociales de catégorie B et de catégorie C, qui pourront être émises à valeur nominale avec ou sans une prime d'émission. Les parts sociales des catégories B et C auront les mêmes droits de vote que les parts sociales de catégorie A mais conféreront le droit à leur détenteur de toucher, en cas de distribution de dividendes ou de produits de liquidation, des avoirs proportionnellement à sa participation dans la catégorie donnée, en capital et en prime d'émission, s'il y en a.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 15. Affectation des bénéfices, Réserves. (dernier paragraphe).** Le solde pourra être distribué aux associés des catégories respectives proportionnellement à leur participation.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt-neuf cents (CAD 98,389) pour porter son montant actuel de huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille trois cent cinquante-cinq dollars canadiens soixante cents (CAD 885.540.355,60) à huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante-trois dollars canadiens neuf cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 885.540.453,989) par la création d'une (1) part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 98,389) chacune.

Souscription - libération

Est alors intervenue aux présentes McCAIN FOODS LTD, ayant son siège social à Florenceville (N. B.), Canada, ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, prénommé, en vertu d'une procuration établie à Florenceville, le 27 juin 1997, laquelle procuration, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle intervenante, par son mandataire, déclare souscrire la part sociale de catégorie B et la libérer moyennant apport en nature de mille (1.000) actions ordinaires de catégorie B de McCAIN EUROPA B.V., ayant son siège social à Goes, Pays-Bas.

La valeur de ces parts au 30 juin 1997 est estimée à CAD 453.776.987,70.

La preuve de la propriété de cet apport et de la valeur de ces parts a été apportée par la comparante au notaire instrumentant d'après un certificat et une déclaration datés au 30 juin 1997, cette dernière attestant que l'évaluation a été effectuée sur base des comptes intermédiaires au 30 mai 1997 et en prenant en considération des événements subséquents, estimée d'après les méthodes d'évaluation généralement admises.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Quatrième résolution

Les associés déclarent modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante-trois dollars canadiens neuf cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 885.540.453,989) représenté par neuf millions quatre cents (9.000.400) parts sociales de catégorie A et d'une (1) part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 98,389) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces et en nature.

Le capital pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4,2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée relative aux droits d'apport, alors que M.F. HOLDINGS, S.à r.l., est propriétaire au moment des présentes d'au moins 75% des actions émises par McCAIN EUROPA B.V.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire à 11.20 heures.

Signé: T. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29572/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.258.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirtieth of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

M.F. GROUP, S.à r.l., with registered office in Luxembourg,
here represented by Mr Teunis Ch. Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy established in Luxembourg, on June 27, 1997.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of M.F. HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on the 4th of March 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial 291 of July 30, 1994, amended by a notarial deed on the 28th of June 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 515 of October 12, 1996 and by a deed of the undersigned notary on June 30, 1997, not yet published;
- that the shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the subscribed capital by ninety-eight Canadian dollars thirty-eight and nine-tenths cents (CAD 98.389) to bring it from its present amount of eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand four hundred and fifty-three Canadian dollars ninety-eight and nine-tenths cents (CAD 885,540,453.989) to eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand five hundred and fifty-two Canadian dollars thirty-seven and eight-tenths cents (CAD 885,540,552.378) by the creation of one (1) class C share with a par value of ninety-eight Canadian dollars thirty-eight and nine-tenths cents (CAD 98.389).

Subscription - Payment

Thereupon there appeared McCAIN FOODS LTD, with registered office in Florenceville (N.B.) Canada,
here represented by Mr Teunis Ch. Akkerman, prenamed,
by virtue of a proxy established in Florenceville, on June 27, 1997,
which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, declared to subscribe to the one (1) class C share, by the contribution in kind of one thousand (1,000) class C common shares of McCAIN EUROPA B.V., having its registered office in Goes, The Netherlands.

The value of the above-mentioned shares at June 30, 1997 is CAD 347,100,000.-.

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the appearing party, through its proxy holder and according to a certificate and a declaration, both dated at June 30, 1997, certifying that the value is based on the interim accounts as per May 30, 1997 and taking into account subsequent events, applying generally accepted methods of valuation.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a reserve account of the corporation.

Second resolution

The shareholders decide to amend Article 5 of the Articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at eight hundred and eighty-five million five hundred and forty thousand five hundred and fifty-two Canadian dollars thirty-seven and eight-tenths cents (CAD 885,540,552.378) represented by nine million four hundred (9,000,400) class A shares and one (1) class B share and one (1) class C share of a par value of ninety-eight Canadian dollars thirty-eight and nine-tenths cents (CAD 98.389.-) each, all entirely subscribed to and fully paid up in cash and in kind.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10th August 1915 as amended.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the subscribers declare that the contribution in kind is realized under the benefit of article 4,2 of the law of December 29th, 1971 as amended, M.F. HOLDINGS, S.à r.l., being at the time of the present deed owner of at least 75% of the issued shares of McCAIN EUROPA B.V.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300.000,- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed at 11.35 a.m.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juin.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

M.F. GROUP, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 27 juin 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société M.F. HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 291 du 30 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 12 octobre 1996 et suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 juin 1997, en voie de publication;

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 98,389) pour porter son montant actuel de huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre cent cinquante-trois dollars canadiens neuf cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 885.540.453,989) à huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille cinq cent cinquante-deux dollars canadiens trois cent soixante-dix cents et huit dixièmes de cents (CAD 885.540.552,378) par la création d'une (1) part sociale de catégorie C d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 98,389) chacune.

Souscription - libération

Est alors intervenue aux présentes McCAIN FOODS LTD, ayant son siège social à Florenceville (N.B.), Canada, ici représentée par Monsieur Teunis Ch. Akkerman, prénommé, en vertu d'une procuration établie à Florenceville, le 27 juin 1997, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle intervenante, par son mandataire, déclare souscrire la part sociale de catégorie C moyennant apport en nature de mille (1.000) actions ordinaires de catégorie C de McCAIN EUROPA B.V., ayant son siège social à Goes, Pays-Bas.

La valeur de ces parts au 30 juin 1997 est de CAD 347.100.000,-.

La preuve de la propriété de cet apport et de la valeur de ces parts a été apportée par la comparante au notaire instrumentant d'après un certificat et une déclaration datés au 30 juin 1997, cette dernière attestant que l'évaluation a été effectuée sur base des comptes intermédiaires au 30 mai 1997 et en prenant en considération des événements subséquents, estimée d'après les méthodes d'évaluation généralement admises.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Deuxième résolution

Les associés déclarent modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille cinq cent cinquante-deux dollars canadiens trois cent soixante-dix cents et huit dixièmes de cents (CAD 885.540.552,378), représenté par neuf millions quatre cents (9,000,400) parts sociales de catégorie A, d'une (1) part sociale de catégorie B et d'une (1) part sociale de catégorie C d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-huit dollars canadiens trois cent quatre-vingt cents et neuf dixièmes de cents (CAD 98.389), entièrement souscrites et libérées en espèces et en nature.

Le capital pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée relative aux droits d'apport, alors que M.F. HOLDINGS, S.à r.l., est propriétaire au moment des présentes d'au moins 75% des actions émises par McCAIN EUROPA B.V.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire à 11.35 heures.

Signé: T. Akkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29573/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.F. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29574/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MECANAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.781.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 24 juillet 1997, vol. 259, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(29564/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MECANAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.781.

Il est requis la publication d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. MECANAT conformément à l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés commerciales, à savoir:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. MECANAT, tenue au siège en date du 30 juin 1997, a procédé à un vote conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés, et a décidé, à l'unanimité des voix, la continuation de la société.

Pour extrait conforme et sincère du procès-verbal et pour réquisition.

Strassen, le 30 juin 1997.

G. Eischen

L'administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 1997, vol. 259, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29565/561/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NEW TIGER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.266.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1997.

Pour la société NEW TIGER CONSULTING S.A.

Signature

(29583/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

N.M. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3541 Dudelange, 73, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg B 44.018.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29584/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 7.197.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour MINIT INTERNATIONAL S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

(29576/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 7.197.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 1997

- Les personnes suivantes sont élues ou réélues Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de 1998:

- Monsieur Daniël Revyn, directeur financier, Keerbergen (B);
- Monsieur D. Hillsdon Ryan, administrateur de sociétés, Genève (CH);
- Monsieur Kenneth W. Begley, managing director, Cheffield (UK).

- ERNST & YOUNG, Luxembourg est élue Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour MINIT INTERNATIONAL S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 33, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29577/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MEDIA-AKTUELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour MEDIA-AKTUELL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(29566/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

M.S. LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.853.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.S. LUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FIBETRUST

(29578/770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NOCES d'OR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 48, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.105.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOCES d'OR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FIBETRUST

(29585/770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

MUNIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 32.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour la *MUNIMMO*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29579/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 57.756.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société NATEBO (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 23 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l. pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) La perte qui s'élève à NLG 209.826 est reportée.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NATEBO (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29580/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NAVAKO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 57.757.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société NAVAKO (LUXEMBOURG) S.A. tenue au siège social en date du 22 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l. pour l'année 1996.

2) Election de NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAVAKO (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29581/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NEWHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 3858 Schiffflange, 12, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 30.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 16, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour la NEWHOUSE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29582/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NOEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.069.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour NOEMA HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(29586/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

NOEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 février 1997

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

Conseil d'administration

- Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
- Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour extrait conforme

Pour NOEMA HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29587/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.789.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1997.

Pour SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Block Signature

Premier agent

(29618/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.654.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1997, vol. 495, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1997.

Pour SECURITY CAPITAL U.S. REALTY
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
M. Block Signature
Premier agent

(29619/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eleventh of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Miss Christelle Ferry, lawyer, residing in Metz (France),

acting in the name and on behalf of the board of directors of PATHWAY HOTELS S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a copy of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held at July 11, 1997,

which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme PATHWAY HOTELS S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before the undersigned notary, on July 9, 1997, not yet published.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at three hundred and seventy-five million Luxembourg francs (375,000,000.-) to be divided into three hundred and seventy-five thousand (375,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

3) Pursuant to the above-mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in its meeting held at July 11, 1997, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of forty-five million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (45,250,000.- LUF) in order to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to forty-six million five hundred thousand Luxembourg francs (46,500,000.- LUF) by issuing forty-five thousand two hundred and fifty (45,250) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Thereupon, Miss Christelle Ferry, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of forty-five thousand two hundred and fifty (45,250) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, and that the new shares have been paid in by cash payments made by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, so that the amount of forty-five million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (45.250.000.- LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. paragraphe 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at forty-six million five hundred thousand Luxembourg francs (46,500,000.- LUF) represented by forty-six thousand five hundred (46,500) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately five hundred and forty thousand francs (540,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à Metz (France),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PATHWAY HOTELS S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 11 juillet 1997,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée en copie aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme PATHWAY HOTELS S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1997, en voie de publication;

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à trois cent soixante-quinze millions de francs (375.000.000,-) qui sera représenté par trois cent soixante-quinze mille (375.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 11 juillet 1997 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quarante-cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (45.250.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quarante-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (46.500.000,- LUF) par l'émission de quarante-cinq mille deux cent cinquante (45.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Alors, Mademoiselle Christelle Ferry, prénommée, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de quarante-cinq mille deux cent cinquante (45.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune et que les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, de sorte que la somme de quarante-cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (45.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quarante-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (46.500.000,- LUF), représenté par quarante-six mille cinq cents (46.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq cent quarante mille francs (540.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 100S, fol. 27, case 4. – Reçu 452.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29596/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 août 1997.

G. Lecuit.

(29597/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

**OMNIS AUTOMATION S.A., Société Anonyme,
au capital de 10.000.000 LUF.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.027.

Suite à l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 1997, les actionnaires décident de nommer Messieurs Capelli, Estgen et Guelf en tant qu'administrateurs.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc de la manière suivante:

Menné Nick, Président du conseil d'administration;

Fournier Bertrand, Administrateur-délégué;

Laarhoven Walter, Administrateur;

Wies Georges, Administrateur;

Capelli André, Administrateur;

Estgen Jean-Pierre, Administrateur;

Guelf Roger, Administrateur.

Luxembourg, le 25 juin 1997.

N. Menné

Président du conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29589/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

**OMNIS GEFIBAT S.A., Société Anonyme,
au capital de 15.000.000 LUF.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 46.745.

Suite à l'Assemblée générale ordinaire du 5 mai 1997, les actionnaires décident de nommer Monsieur Wies Georges en tant qu'administrateur.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc de la manière suivante:

Menné Nick, Président du conseil d'administration, Administrateur-délégué;

Fournier Bertrand, Administrateur;

Laarhoven Walter, Administrateur;

Capelli André, Administrateur;

Estgen Jean-Pierre, Administrateur;

Guelf Roger, Administrateur;

Wies Georges, Administrateur.

Luxembourg, le 25 juin 1997.

N. Menné

Président du conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29590/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

**OMNIS INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme,
au capital de 10.000.000 LUF.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.084.

Suite à l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 1997, les actionnaires décident de nommer Messieurs Capelli, Fournier et Laarhoven en tant qu'administrateurs.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc de la manière suivante:

Menné Nick, Président du conseil d'administration;

Guelf Roger, Administrateur-délégué;

Estgen Jean-Pierre, Administrateur;

Wies Georges, Administrateur;

Capelli André, Administrateur;

Fournier Bertrand, Administrateur;

Laarhoven Walter, Administrateur.

Luxembourg, le 25 juin 1997.

N. Menné

Président du conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29591/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

**OMNIS OFFICE CONCEPT S.A., Société Anonyme,
au capital de 10.000.000 LUF.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.029.

Suite à l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 1997, les actionnaires décident de nommer Messieurs Capelli, Estgen et Guelf en tant qu'administrateurs.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc de la manière suivante:

Menné Nick, Président du conseil d'administration;

Laarhoven Walter, Administrateur-délégué;

Fournier Bertrand, Administrateur;

Wies Georges, Administrateur;

Capelli André, Administrateur;

Estgen Jean-Pierre, Administrateur;

Guelf Roger, Administrateur.

Luxembourg, le 25 juin 1997.

N. Menné

Président du conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29592/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

OVIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4. rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.671.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société OVIT TRUST S.A., tenue au siège social en date du 25 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Jacques Francis Henri Dubrul, à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION pour l'année 1995.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. C.C.J.J. Wind en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OVIT TRUST S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29593/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

OMNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 31.480.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1997, vol. 496, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OMNIS S.A.

(29588/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PALAIS DE L'OUTILLAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 42.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 496, fol. 37, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29594/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PASTA MANO, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Les associés de la société PASTA MANO, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s. ont décidé d'étendre l'exploitation de leurs activités à deux succursales, à savoir TIE-BREAK CAFE, sise 45, boulevard J. F. Kennedy, L-1855 Kirchberg et PONTE VECCHIO, sise 271, route de Neudorf, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 1997.

P. Corcelli H. Uzan

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29595/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PEINTURES KUTTEN ALAIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3570 Dudelange, 21, rue Victor Tesch.
R. C. Luxembourg B 47.004.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURES KUTTEN ALAIN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FIBETRUST

(29598/770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PEINTURE LARUCCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardenes.
R. C. Luxembourg B 21.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 496, fol. 16, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour la S.à r.l. PEINTURE LARUCCIA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(29599/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PHB, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHB S.A.
FIDUCIAIRE FIBETRUST

(29600/770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

POUCHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.617.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société POUCHERA S.A., tenue au siège social en date du 30 juillet 1997 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EBBEN SLAATS DE JONGE pour l'année 1996.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

4) Election de EBBEN SLAATS DE JONGE en tant que commissaire aux comptes.

5) Du profit qui s'élève à NLG 708.491,- un montant de NLG 35.425,- est affecté à la réserve légale.

6) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POUCHERA S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1997, vol. 496, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(29603/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PUBLIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1997, vol. 495, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1997.

Pour PUBLIFUND
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

(29604/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PLASTEDIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.863.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PLASTEDIL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de TECHNICO S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 septembre 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 341 du 9 décembre 1986.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de quatorze millions deux cent mille francs luxembourgeois (14.200.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quinze millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (15.450.000,- LUF) par incorporation de créances consistant d'une part en un montant de treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,- LUF) d'avances d'actionnaire et d'autre part en un montant d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (1.200.000,- LUF) en intérêts échus sur les obligations émises par la société, par la création et l'émission de mille cent trente-six (1.136) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des nouvelles actions par Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à Balerno, Suisse, les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

3. Augmentation du montant du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) et renouvellement de l'autorisation à conférer au Conseil d'administration d'augmenter le capital à l'intérieur du capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 5, des statuts pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de quatorze millions deux cent mille francs luxembourgeois (14.200.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à quinze millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (15.450.000,- LUF) par incorporation de créances consistant d'une part en un montant de treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,- LUF) en avances d'actionnaire et d'autre part en un montant d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (1.200.000,- LUF) en intérêts échus sur les obligations émises par la société, par la création et l'émission de mille cent trente-six (1.136) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des mille cent trente-six (1.136) actions nouvelles, Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à Balerno, Suisse.

Troisième résolution

Ensuite Monsieur Renato Bullani, prénommé, représenté aux fins des présentes par Maître Charles Duro, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Chiasso le 24 juillet 1997, laquelle procuration signée ne varietur par le notaire instrumentant et tous les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, a déclaré souscrire à la totalité, soit mille cent trente-six (1.136) actions nouvelles de valeur nominale douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de quatorze millions deux cent mille francs luxembourgeois (14.200.000,- LUF) se composant à concurrence de treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,- LUF) par une avance faite par lui à la société et à concurrence d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (1.200.000,- LUF) en intérêts échus sur obligations émises par la société et détenue par le souscripteur de sorte que cette avance est à considérer comme remboursé et les intérêts comme payés, existant à son profit et à charge de la société anonyme PLASTEDIL S.A., prédésignée, en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) et l'assemblée décide encore de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Le capital souscrit est fixé à quinze millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (15.450.000,- LUF), représenté par mille deux cent trente-six (1.236) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 20 ci-après.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 1997, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 210.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Duro, Ph. Morales, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 1997, vol. 460, fol. 34, case 6. – Reçu 142.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} août 1997.

A. Lentz.

(29601/221/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

PLASTEDIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 août 1997.

A. Lentz.

(29602/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

REALEASE GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 52.601.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REALEASE GROUP, avec siège social à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.601.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de neuf millions (9.000.000,-) de francs français, pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs français à neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000,-) francs français, par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles de cent (100,-) francs français chacune avec attribution gratuite aux actionnaires de trente-six (36) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, ces actions étant à libérer par capitalisation du bénéfice reporté d'un montant de huit millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante et un virgule dix (8.995.251,10) francs français, et par capitalisation de la réserve légale à concurrence d'un montant de quatre mille sept cent quarante-huit virgule quatre-vingt-dix (4.748,90) francs français.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000,-) francs français, représenté par quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de neuf millions (9.000.000,-) de francs français, pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs français à neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000,-) francs français, par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles de cent (100,-) francs français chacune, avec attribution gratuite aux actionnaires de trente-six (36) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, ces actions étant libérées par capitalisation du bénéfice reporté d'un montant de huit millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante et un virgule dix (8.995.251,10) francs français, et par capitalisation de la réserve légale à concurrence d'un montant de quatre mille sept cent quarante-huit virgule quatre-vingt-dix (4.748,90) francs français.

L'existence du bénéfice reporté et de la réserve légale a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le constate, sur la base du bilan arrêté au 31 décembre 1996 et de la décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1997 ayant approuvé les comptes annuels.

Il résulte d'un certificat émis par la société que le bénéfice reporté et la réserve légale n'ont pas été entamés par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à neuf millions deux cent cinquante mille (9.250.000,-) francs français, représenté par quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante-quinze mille (75.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, C. Ferreira, P. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1997, vol. 100, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1997.

R. Neuman.

(29605/226/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

RELEASE GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 52.601.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

R. Neuman.

(29606/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

SOCIETE DU PARKING GUILLAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 15.590.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DU PARKING GUILLAUME S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du quinze décembre mil neuf cent soixante-dix-sept, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 16 du vingt-sept janvier mil neuf cent soixante-dix-huit.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Josy Welter, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Reinard, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Jean-Pierre Mole, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur toutes les mille cinq cents (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, mille deux cent vingt-quatre (1.224) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5280 Sandweiler à L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame; le premier alinéa de l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg; il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Sandweiler, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Welter, J.P. Mole, C. Reinard, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1997, vol. 99S, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(29627/215/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

REMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.
R. C. Luxembourg B 29.282.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 496, fol. 39, case 30, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1997.

IMACORP S.A.
Signature

(29607/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.

REMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.
R. C. Luxembourg B 29.282.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 19 juin 1997

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

R. Bonnet J.-R. Marquillie A. Bonnet
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1997, vol. 496, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29608/700/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 1997.